

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

Jeudi 7 mars 2024 à 14H

Commission Exécutive de l'Union :

Jeudi 29 février 2024 à 14H

L'UD FO 94 fête ses 40 ans !

Lundi 22 avril à 14h :

Commission exécutive élargie aux responsables de syndicats, militants,...

Suivie d'un pot fraternel à partir de 17h30.

Inscription auprès de Nathalie 01 49 80 68 89 ou par mail fo94@wanadoo.fr

CESER : suite de l'installation

Mardi 5 mars

Formation syndicale:

Calendrier 2024 en ligne sur notre site www.fo94.fr.

Stage découverte du 26/02 au 1/03 : convocations adressées, nombre de stagiaires atteint.

Prochains stages inscriptions toujours ouvertes

• **Connaître ses droits** du 3 au 5 avril 2024 (avoir déjà effectué un stage découverte et être présenté par son syndicat)

• **Je négocie** du 23 au 25 avril 2024 (délégué syndical, secrétaire de syndicat, élu...)

• **Découverte** du 24 au 28 juin 2024 (indispensable pour tout adhérent)

Le formulaire d'inscription est en ligne

SITE INTERNET
UD FO 94
www.fo94.fr

Sommaire

P 1 Vie de l'Union Départementale – communiqué confédéral

P 2 Groupes de niveau au collège : déclaration de la FNEC FP-FO 94 au CDEN

P 3-4 Organigramme de l'UD

L'Union Départementale FO du Val-de-Marne fête ses 40 ans !

Créée lors de son congrès constitutif le 17 avril 1984, l'UD FO 94 va bientôt avoir 40 ans. Pour fêter ce moment important les responsables de syndicats, trésoriers et militants FO du département sont invités à participer à la Commission Exécutive, élargie pour l'occasion, qui se tiendra le lundi 22 avril dans la salle 1 de la Maison Départementale des Syndicats de Créteil.

Cette réunion sera suivie d'un pot fraternel à partir de 17h30.

Le secrétariat départemental demande aux camarades de s'inscrire auprès de Nathalie en précisant pour chaque structure les noms des camarades qui participeront à la CE élargie. **Tel : 01 49 80 68 89 – mail : fo94@wanadoo.fr**



Proposition de loi sur le grand âge et l'autonomie : un contenu bien « allégé »

Déposée au Parlement en décembre 2022, la proposition de loi sur le « bien vieillir », récemment rebaptisée : proposition de loi « portant diverses mesures relatives au grand âge et à l'autonomie », connaît un nouveau rebondissement.

Peu ambitieuse dès l'origine, elle a vu son contenu sévèrement amputé de plusieurs mesures, après son examen au Sénat, notamment concernant les Ehpad privés lucratifs.

Exit la mesure obligeant les Ehpad privés lucratifs à consacrer une partie de leurs bénéfices (jusqu'à 10 %) à l'amélioration de l'hébergement de leurs résidents, ainsi que l'obligation pour tous les Ehpad de communiquer à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) le ratio du nombre d'encadrants rapporté au nombre de résidents. Exit également la « Conférence nationale de l'autonomie », mais aussi l'assouplissement de la réforme des services d'autonomie à domicile (SAD). Le scandale « Orpée » et, plus généralement, le constat de la financiarisation du secteur de la vieillesse n'ont-ils donc pas suffi ?

FO regrette que les bonnes intentions qui ont suivi l'annonce de ces scandales ne se soient pas concrétisées et que la logique économique reprenne le dessus. Afin d'éviter de « stigmatiser » les acteurs du secteur privé, l'ambition d'amélioration de la qualité des prestations et la transparence des Ehpad est revue à la baisse.

A maintes reprises, FO a rappelé la nécessité d'une grande loi sur l'autonomie qui soit à la hauteur des enjeux démographiques, qui garantisse des projets de vie aux personnes en perte d'autonomie, quels que soient leur lieu de résidence sur le territoire et leurs ressources financières, qui mette l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie et renforce les contrôles concernant la qualité des prestations en Ehpad.

FO revendique l'application du Plan Solidarité Grand Age qui prévoit un ratio d'un salarié par résident, ainsi que la transposition de la prime grand âge dans l'ensemble des Ehpad du secteur privé !

FO sera attentive à ce que l'engagement du gouvernement en faveur d'une loi pluriannuelle sur le grand âge et l'autonomie avant la fin de l'année 2024 soit tenu.

Parce que le choc démographique inédit auquel nous devons faire face implique de la continuité, une visibilité financière pluriannuelle est plus que jamais nécessaire, d'autant plus que le financement de la branche Autonomie reste aujourd'hui largement insuffisant.

Communiqué confédéral du 13 février 2024.

Extraits de la déclaration faite par la FNEC FP-FO 94 lors du Comité Départemental de l'Education Nationale du Val-de-Marne du 9 février 2024

Des générations sorties du système scolaire

« Nous ne pouvons qu'être inquiets quant à l'avenir de la jeunesse et plus particulièrement celui des élèves qui nous sont confiés. Dans son allocution télévisée, le président Macron affirmait qu'il s'agit **« d'aller vers la généralisation du service national universel (SNU) en seconde »**. Le ministre des Armées poursuivait sur France Inter en précisant que l'objectif du SNU est bien de **« transmettre des valeurs militaires »**.

Le mardi 30 janvier, le Premier ministre Attal a donné le calendrier : cette généralisation prendra effet à la rentrée de septembre 2026.

Mises bout à bout, les différentes annonces gouvernementales tracent l'avenir de générations entières opportunément sorties du système scolaire : les élèves faibles en mathématiques et en français seront regroupés dès l'an prochain (en 6^e/5^e) et l'année suivante (en 4^e/3^e) dans des groupes de niveaux (dans ce que le ministère appelle les « groupes 1 »). Ceux qui n'auront pas le brevet au printemps 2025 seront interdits d'accéder au lycée ou au lycée professionnel et à nouveau regroupés dans des classes dites « prépa-lycée ». En septembre 2026, ils auront atteint l'âge de 16 ans... et disponibles pour être embrigadés au SNU, antichambre des bureaux de recrutement de l'armée.

Une exigence unanime : le retrait des groupes de niveaux en collège !

Le 1^{er} février, les personnels, particulièrement ceux des collèges, ont répondu massivement à l'appel à la grève lancé par la FNEC FP-FO, avec la FSU, la CGT et SUD. Même des personnels de direction ont décidé la grève !

Ce soulèvement, contre l'ensemble des mesures du « choc des savoirs », s'est concentré sur l'exigence de retrait des groupes de niveaux en collège.

Dans les multiples motions d'assemblées générales, ce sont les mêmes constats :

- **Ces groupes de niveaux organiseraient le tri social** dans les collèges, en regroupant et stigmatisant dès la 6^e les élèves les plus fragiles en maths et en français.
- **Ces groupes de niveaux concentreraient dans des voies sans issue** une bonne partie des élèves à besoins particuliers, élèves allophones ou porteurs de handicap, accentuant ainsi la maltraitance dont ils sont l'objet.
- **Ces groupes de niveaux organiseraient le chaos dans les collèges**, et particulièrement dans les collèges de l'éducation prioritaire. Selon les chiffres du ministère concernant l'évaluation en 6^e de septembre 2023, 37 % des élèves de REP+ devraient faire partie du « groupe des faibles » en mathématiques, 26,2 % des élèves de REP, 13,4% des élèves dans les collèges hors éducation prioritaire, et 7,3 % des élèves en collège privé sous contrat. On retrouve les mêmes différenciations en français.
- **Ces groupes de niveaux remettraient en cause la liberté pédagogique.** Les enseignants seraient ainsi sommés d'avoir tous les mêmes contenus d'enseignement pour permettre d'hypothétiques passages d'élèves d'un groupe à l'autre (qui ne pourront qu'être à la marge).

- **Ces groupes de niveaux entraîneraient la suppression d'heures pour toutes les matières :** suppression de dédoublements en sciences, en langues, suppression d'options, de l'enseignement de la technologie en 6^e, des arts plastiques, etc.
- **Ces groupes de niveaux seraient organisés en « barrettes »**, ce qui entraînerait des emplois du temps impossibles pour l'ensemble des enseignants.
- **Ces groupes de niveau doivent être retirés, ce n'est pas une affaire de plus ou moins de moyens, mais une remise en cause du sens même de la mission première des enseignants.**

La FNEC FP-FO 94 estime que ce projet, qui vise à organiser un parcours fléché pour des élèves repérés en CM2 vers l'exclusion scolaire, le SNU ou l'exploitation en entreprise (les groupes de niveaux en collège ayant leur continuation dans les classes dites « prépa-lycée », dont les élèves sortiront à 16 ans, c'est-à-dire à l'âge de la fin de l'obligation scolaire), **va à l'encontre des principes fondateurs de l'Ecole publique défendus à juste titre par la confédération Force ouvrière.**

Les professeurs des écoles et les directeurs, responsables de trier les élèves !!!

Comment seraient constitués ces groupes de niveaux pour les élèves de 6^e ? Qui serait responsable du tri ? La feue ministre Oudéa-Castéra y a répondu. Selon une dépêche AEF, elle a déclaré dans sa visioconférence aux chefs d'établissement qu'« avant la rentrée, en mai-juin, chefs d'établissement et directeurs d'école se réuniront pour étudier une première répartition possible des élèves en s'appuyant sur les évaluations des PE, pour préparer des préclasse. » **Ainsi, les professeurs des écoles, et notamment les directeurs, seraient responsables de trier les élèves afin de préparer leur affectation dans un des trois groupes de niveaux du collège !**

Pour la FNEC FP-FO 94, les mesures Macron-Attal du « choc des savoirs », sont inacceptables. Qu'ils soient professeurs des écoles ou professeurs dans le second degré, les enseignants refusent de trier leurs élèves pour mettre en place les groupes de niveaux dont ils exigent le retrait ! (...)

Non au financement des écoles privées par des fonds publics !

La FNEC FP-FO 94 rappelle son attachement à la laïcité de l'École et de l'État. La laïcité, c'est l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. C'est l'application du principe fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée ! La FNEC FP-FO 94 revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées à 90 % confessionnelle par des fonds publics (de la loi Debré Guermeur de 1959 à la loi Blanquer de 2019).

Pour que les absences des enseignants soient « sérieusement remplacées » au sein de l'École publique, la nouvelle ministre Belloubet entend-elle revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ?

Ou au contraire entend-elle prolonger la politique de destruction de l'École publique mise en œuvre par ses prédécesseurs, au plus grand bénéfice de l'École privée ? »

(diffusion interne)

Organigramme de l'Union Départementale Force Ouvrière- FEVRIER 2024**Secrétaire Général****Luc BENIZEAU**☎ 01 43 99 25 25 LD
ou std 01 49 80 94 94

Portable

06 72 04 80 68

fax 01 49 80 68 80

Organisation,Fonctionnement de l'Union,
gestion du personnel, comptabilité,
FO VAINCRE 94**Syndicalisation, Syndicats**(Création, suivi, élections,
négociations...)**Relations Extérieures****Pouvoirs Publics**(Préfecture, Conseil Général, Elus,
Administrations...)
Affaires Générales,
Economie sociale,
Service Juridique**FO94**
la force syndicale
en Val-de-Marne**Personnel Administratif****Nathalie**(poste1219) ou 01 49 80 68 89
Secrétariat général, accueil UD,
Suivi des Syndicats du Privé : bâtiment,
alimentation, employés et cadres, syntec,
chimie, pharmacie, transports,
équipement/transports/service, commerce,
métaux, action sociale, livre...**Caroline**(poste1200) ou 01 49 80 94 94
Standard
Secrétariat , PAP élections CSE, AFOC,
travail dominical, reprographie...**Didier CRUSSON**01 49 80 68 75,
Service Juridique de l'Union (postes1232,1233)
fax 01 49 80 68 77*service-juridique.fo94@orange.fr***ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT DE L'UD :***lundi au vendredi***9H à 12H30 et 14H à 18H15****et sur rdv le samedi matin de 8h30 à 12h30:****standard 01 49 80 94 94 - fax 01 49 80 68 80****mail fo94@wanadoo.fr****site internet www.fo94.fr****Secrétaires généraux adjoints****Marc BONNET**☎ **06 07 76 09 10**Juridique, CPH, conseillers salariés,
Unions locales**Philippe VALERY**☎ **06 09 08 01 22**Secteur privé, emploi,
représentativité, élections CSE/TPE**Commission juridique,
UNIONS LOCALES****Trésorerie Générale****Christine FONTAINE**☎ **01 49 80 68 71-06 64 76 17 91**Trésorerie - Comptabilité
*formation syndicale***Secrétariat Départemental****Delphine BOUANA**☎ **06 62 10 19 37***Protection sociale, consommation
logement hlm***Christian COLINET**☎ **06 03 92 70 65***Secteur recouvrement Urssaf , IPT/IPR***AFOC/LOGEMENT
Commission SOCIALE****Membres déléguées****Samia AIT ELHADJ**☎ **06 17 87 73 81***Egalité professionnelle, handicap,
femmes , jeunes***Commission Handicap
Commissions FEMMES, JEUNES,****Lysiane LOUIS**☎ **06 29 95 15 59***Secteur public, fonction publique,
UIAFP et FGF94***Commissions FGF94 / UIAFP 94**

Communication & contacts :

Afin de répondre efficacement aux besoins et sollicitations des militants, l'Union Départementale a mutualisé les ressources communication et le réseau **Internet** en direction des syndicats, ci-dessous un **annuaire des emails et téléphones**:

UD FO 94	téléphone	mail
Secrétaire général : Luc BENIZEAU	<i>ligne. directe 01 43 99 25 25 ou poste 1211 -Port 06 72 04 80 68</i>	<i>fo94@wanadoo.fr luc.benizeau@yahoo.fr</i>
Secrétaire général adjoint : Marc BONNET Juridique, CPH & conseillers salarié, Unions locales	<i>Port 06 07 76 09 10 ou poste 1210</i>	<i>marc.bonnet2@wanadoo.fr</i>
Secrétaire général adjoint: Philippe VALERY Secteur privé, représentativité élections cse/tpe, emploi	<i>01 49 80 68 74 ou poste 1208 ou Port 06 09 08 01 22</i>	<i>philippe.valery@pole-emploi.fr</i>
Trésorerie : Christine FONTAINE	<i>lig. dir. 01 49 80 68 71 ou poste 1209 01 49 80 68 89 Port 06 64 76 17 91</i>	<i>tresorerie.fo94@orange.fr ou nathalie.fo94@orange.fr</i>
Secteur fonction publique : Lysiane LOUIS FGF, UIAFP	<i>01 49 80 94 94 ou Port 06 29 95 15 59</i>	<i>lysiane.louis@dgfip.finances.gouv.fr</i>
Formation syndicale : Christine FONTAINE	<i>lig. dir. 01 49 80 68 71 ou poste 1209 01 49 80 68 89 Port 06 64 76 17 91</i>	<i>tresorerie.fo94@orange.fr ou nathalie.fo94@orange.fr</i>
Egalité, handicap, Femmes. Jeunes Samia AIT ELHADJ	<i>Port 06 17 87 73 81</i>	<i>fo94@wanadoo.fr</i>
Recouvrement URSSAF Christian COLINET	<i>01 49 80 68 83 ou poste 1207 Port 06 03 92 70 65</i>	<i>transports.fo94@orange.fr</i>
Protection sociale consommation logement hlm Delphine BOUANA	<i>01 49 80 94 94 ou poste 1214 01 77 18 85 ou Port 06 62 10 19 37</i>	<i>focom.valdemarne@gmail.com</i>
Didier CRUSSON : Secteur juridique	<i>01 49 80 68 75 ou poste 1232</i>	<i>didier-crusson.fo94@wanadoo.fr ou service-juridique.fo94@orange.fr</i>
Nathalie , secrétariat, accueil de l'Union et suivi des syndicats du privé	<i>01 49 80 68 89 ou poste 1219</i>	<i>nathalie.fo94@orange.fr</i>
Caroline , standard, reprographie, élections PAP,...	<i>01 49 80 94 94 ou poste 1200</i>	<i>doc.fo94@orange.fr</i>

Standard UD : 01 49 80 94 94 fax 01 49 80 68 80 / e mail : fo94@wanadoo.fr Site ud fo 94 : www.fo94.fr

AFOC 94 : consommation, logement	01 43 99 15 15	<i>afoc94@orange.fr</i>
ADEFAS 94 (assurés sociaux allocataires : cpam/caf)	01 49 80 68 78	

Syndicats présents dans les locaux de l'UD FO 94	tél	mail
Groupement Départemental des services publics (territoriaux) GD SP FO 94 : Q Méline, K Turlepin	01 49 80 68 88	<i>quentin.meline@gmail.com</i>
Groupement Départemental santé GD Santé FO 94 : M Badi, O Hervé	01 49 80 68 88	<i>bademomo@yahoo.fr gdssfo94@yahoo.com</i>
Conseil départemental SPSP 94 : MJ Belcou	01 49 80 68 81	<i>Marie-jeanne.belcou-fo@valdemarne.fr Marie-jeanne.belcou-foc94@valdemarne.fr</i>
Transports 94 : C.Colinet	01 49 80 68 83	<i>transports.fo94@orange.fr</i>
FO COM 94 La poste : D Bouana, MC Cologon, Lydie Huret, B Lochi, F Voisin.....	01 77 01 18 85 ou 01 49 80 68 82	<i>focom.valdemarne@gmail.com</i>
Commerce 94 : R.Laviolette, B Mazubert	01 49 80 68 85	<i>commerce.fo94@orange.fr</i>
Bâtiment 94 : G.Lemaux, S Fellah	01 49 80 68 87	<i>batiment.fo94@orange.fr</i>
Alimentation SGTA 94	01 49 80 68 84	<i>sgta.fo94@orange.fr</i>
Pôle Emploi/OSDD : P Valery, F Bernard, P Vincent...	01 49 80 68 74	<i>philippe.valery@pole-emploi.fr</i>
SNUDI 94 : S Aït Elhadj, B Balordi, G Schneider,...	01 43 77 66 81	<i>94snudifo@gmail.com</i>
SNFOLC 94 : C Meignant, S Chastel, L Dragotta... lycées & collèges 94	01 49 80 68 91 ou 68 93	<i>snfolc94@gmail.com</i>
SNFOLC académie : A Albaredo	01 49 80 68 92 ou 91 95	<i>snfolc.creteil@gmail.com</i>